



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190528-2019\_136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2019

Affichage : 11/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mardi 28 mai 2019**

**Délibération N°2019/136**

**Demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projet  
du soutien  
à l'investissement public local**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans un souci de réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments et afin d'engager résolument la commune dans une démarche de développement durable et de protection environnementale, la Mairie d'Ajaccio souhaite que l'ensemble de ses bâtiments communaux entre progressivement dans une démarche écologiquement responsable.

La ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux. A ce titre, un marché d'études a été attribué en 2017 à un groupement d'entreprise pour un montant de 77 595 €HT.

La mission a permis de réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à mettre en œuvre.

Ainsi, le programme sélectionné pour la majorité des bâtiments sera celui d'un scénario permettant des bouquets de travaux avec un Temps de Retour sur Investissement Court (< à 10 ans).

Sept bâtiments parmi les trente qui ont fait l'objet de l'étude énergétique et se situant dans le périmètre Cœur de Ville, ont été choisis pour débiter le programme d'amélioration :

- Bâtiment Forcioli Conti,
- Bâtiment Sœur Alphonse,
- Direction Générale des Services Techniques,
- Espace Diamant,
- Groupe scolaire Sampiero,
- Groupe scolaire St Jean
- Complexe sportif Pascal Rossini
- Palais Fesch,
- Immeuble de l'Octroi.

Le montant total des travaux s'élève à 364 154 € HT.

A travers l'appel à projet « soutien à l'investissement public local » et plus particulièrement la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), une enveloppe financière d'un montant de 3 355 653 € a été mobilisée pour la Corse.

Parmi les opérations éligibles de l'appel à projet figure celle portant sur la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, une des grandes priorités nationales.

La Ville d'Ajaccio souhaite répondre à cet appel à projet en sollicitant un financement à hauteur de 291 323 € soit 80% du montant total des travaux.

De facto, pour poursuivre sa voie dans le domaine de la transition énergétique,

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Mme OTTAVY Nicole, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

#### AUTORISE

Par 40 voix pour et 1 abstention (M. Castellana)

Monsieur le Maire à déposer en préfecture un dossier de demande de financement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI